

**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2020**

**FINANCES**

**1.- Acquisition du bâtiment de l'ancienne boulangerie**

M. le Maire rappelle que la commune de Villeneuve est sans boulangerie depuis sa fermeture, il y a 3 ans et que l'absence d'un tel commerce est un réel manque pour la population.

Devant la carence du privé, il apparaît opportun que la commune se porte acquéreuse du bâtiment de l'ancienne boulangerie situé sur le terrain cadastré section D n°43 - 15, route de Saint-Trivier dans le but de relancer ce commerce indispensable à la vie du village.

**Considérant** que la commune entreprendrait des travaux pour remettre en état ce bâtiment de 460 m<sup>2</sup> afin de louer le rez-de-chaussée à un boulanger et éventuellement à un autre commerce via un bail commercial et de transformer le 1<sup>er</sup> étage en deux logements individuels pour les mettre également en location.

**Considérant** la proposition de M. Sylvain DESCOLLONGES de céder à la commune ce bien immobilier au prix de 195 000 €.

**Considérant** que la commune aura recours à un emprunt bancaire du montant de la transaction pour la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal :

-**RECONNAIT** l'intérêt communal de ce projet tel qu'il est présenté ci-dessus et de **DONNE** son accord pour sa mise en place ;

-**APPROUVE** l'acquisition du bien immobilier cadastré section D n°43 au prix de 195 000 € hors frais notariés ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

**2.- Emprunt pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne boulangerie**

Vu la nécessité de contracter un emprunt afin de financer l'acquisition du bâtiment de l'ancienne boulangerie afin de relancer le commerce local.

Considérant que les échéances de remboursement de l'emprunt seront financées en grande partie par les recettes de location.

Vu la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires,

Le conseil municipal :

-**DECIDE** de contracter un emprunt d'un montant de 195 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

*Vote : « pour » à l'unanimité*



### **3. Achat licence de débit de boissons**

M. le Maire expose à l'assemblée que suite à la fermeture du Bar-Restaurant LE VILLENEUVOIS sur la commune de VILLENEUVE, il souhaite préserver le tissu économique et permettre le maintien de cette activité commerciale.

M. le Maire s'était donc entendu avec M. Richard MEZZADRI, n'ayant pas trouvé de repreneur, en lui soumettant la possibilité de proposer au conseil municipal d'acquérir sa licence IV de débit de boissons pour la somme de 8 000 €. Ainsi, la commune conserverait un Bar-restaurant en louant la licence à un futur exploitant.

Cette proposition tient uniquement si aucune affaire ne peut se conclure entre deux personnes privées. A ce jour, M. Richard MEZZADRI n'a pas donné suite à la proposition.

Le point est donc reporté à une prochaine séance si l'aide de la commune est sollicitée. Sinon il sera annulé.

### **4.- Acquisition et réhabilitation de la boulangerie – Relance d'un commerce – Demande de subvention après de l'Etat**

M. le Maire informe que le projet de la commune d'acquérir et de réhabiliter le bâtiment de l'ancienne boulangerie pour installer un nouveau boulanger et éventuellement un autre commerce pourra faire l'objet de demande de subvention :

- Auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Il propose de solliciter l'appui financier de l'Etat pour ce projet.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature	Montant € HT	En %	Nature	Montant € HT	En %
Acquisition bâtiment	195 000	45	DETR	80 000	19
Frais de notaire	15 000	3			
Travaux réhabilitation	200 000	47	Autofinancement	350 000	81
Divers et imprévus	20 000	5			
<b>TOTAL</b>	<b>430 000</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>430 000</b>	<b>100</b>

Vote : « pour » à l'unanimité

### **5.- Acquisition et réhabilitation de la boulangerie – Relance d'un commerce – Demande de subvention après de la Région Auvergne-Rhône Alpes**

M. le Maire informe que le projet de la commune d'acquérir et de réhabiliter le bâtiment de l'ancienne boulangerie pour installer un nouveau boulanger et éventuellement un autre commerce pourra faire l'objet de demande de subvention :

- Auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes, au titre de la Solution Région Performance Territoriale – Aménager un dernier commerce en milieu rural,

Il propose de solliciter l'appui financier de la Région pour ce projet.



**6.- RD 88 route de Savigneux – Création de trottoirs et aménagement et sécurisation de l'accès au lotissement Les Acacias – Plan de financement définitif**

Lors de sa séance du 30 avril 2019, le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement et sécurisation de la RD 88 route de Savigneux avec l'accès au lotissement « Les Acacias ».

Ce plan de financement doit être réactualisé compte tenu des éléments suivants :

- pré-réservation d'une subvention du Département : 30 000 € au titre des amendes de police ;
- actualisation du coût prévisionnel global de l'opération. Le coût total de l'opération s'élève à 310 000 € HT

Le plan de financement définitif de l'opération est donc le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature	Montant € HT	En %	Nature	Montant € HT	En %
Travaux	260 000	84	Subvention Département	30 000	10
Honoraires de Maitrise d'œuvre	18 000	6			
Frais d'étude et topographie	6 000	2			
Divers et imprévus	26 000	8	Autofinancement	280 000	90
<b>TOTAL</b>	<b>310 000</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>310 000</b>	<b>100</b>

**7.- RD 88 route de Savigneux – Création de trottoirs et aménagement et sécurisation de l'accès au lotissement Les Acacias – demande de subvention auprès de l'Etat**

M. le Maire informe que le projet de la commune de sécurisation de la route de Savigneux (RD 88) en créant une plateforme multimodale et en aménageant l'entrée du village en mode doux pourra faire l'objet d'une demande de subvention :

- Auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

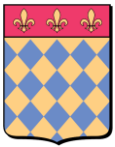
Il propose de solliciter l'appui financier de l'Etat pour ce projet.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature	Montant € HT	En %	Nature	Montant € HT	En %
Travaux	260 000	84	Etat - DETR	30 000	10
Honoraires de Maitrise d'œuvre	18 000	6			
Frais d'étude et topographie	6 000	2			
Divers et imprévus	26 000	8	Autofinancement	280 000	90

**8.- Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

Le Département assure depuis 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Le Département de l'Ain met ainsi en place au quotidien et au plus proche des populations défavorisées des actions de soutien et d'accompagnement dans le domaine du logement.



Le FSL, par les aides allouées, constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées et permettre de trouver un logement adapté. Il garantit aussi le maintien dans un logement pour des personnes ayant des dettes de loyers ou de charges et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Département de l'Ain en appelle au concours des communes pour mobiliser des ressources suffisantes en faveur du logement des ménages en difficultés et propose à celles-ci le versement d'une contribution volontaire à hauteur de 0,30 € par habitant.

*Vote : « pour » à l'unanimité*

### **9.- Achat d'un colombarium au cimetière**

M. le Maire souhaitait proposer à l'assemblée des devis pour l'achat de nouvelles cases pour le colombarium du cimetière.

Les devis n'ayant pas tous été reçus, le point est reporté à la prochaine réunion.

## **URBANISME**

### **10.- Avis sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL LA BOULERIE en vue d'exploiter un élevage de porcs charcutiers sur litière à CHALEINS, 50 chemin du Némard**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté pris par M. le Préfet fixant les modalités de consultation du public à CHALEINS concernant la demande d'enregistrement présentée par l'EARL LA BOULERIE en vue d'exploiter un élevage de porc charcutiers sur litière.

Le territoire de la commune de Villeneuve étant compris dans le rayon d'affichage de l'installation et conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

*Vote : « Avis favorable » à l'unanimité*

## **DIVERS**

### **5.- Questions diverses**

**CCDSV** : La Communauté de communes Dombes Saône Vallée est compétente depuis 2011 pour l'organisation des transports en commun de voyageurs à l'intérieur de son territoire, dont les services de transports scolaires.

Afin de garantir la meilleure communication et information possible aux habitants sur ces différents services de transports, Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, souhaiterait qu'un interlocuteur privilégié soit désigné par chaque commune.

Le conseil municipal désigne Jean-Paul PERRAUD comme référent « Mobilité » auprès de la CCDSV.

**Périscolaire** : Lors de la prochaine réunion, le conseil municipal aura à se prononcer sur une nouvelle convention avec l'association VAL HORIZON et la mise en place d'un nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial) regroupant tous les temps périscolaires et la création d'un conseil municipal « Jeunes ».

La réunion du conseil initialement prévue le 1<sup>er</sup> septembre est donc avancée au lundi 31 août pour cette préparation de la rentrée des classes.



**Orage** : Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet, un violent orage s'est abattu sur la commune. Il a été constaté quelques problèmes de grilles permettant l'évacuation des eaux le long de la RD 936.

Deux maisons ont été inondées. Une maison située route de Chaleins reçoit une partie des eaux pluviales de la route. Le problème pourrait être solutionné en mettant une grille de récupération.

La salle des sports a également subi une inondation. L'eau a été évacuée par les agents techniques.

Des travaux d'installation de grilles seront engagés au plus vite à chacun de ces points.

**Chemin de Bezan** : M. le Maire de Savigneux a engagé la réfection du chemin mitoyen de Bezan sans avis ni autorisation de la mairie de Villeneuve. Comme les travaux ont été commandés que partiellement, un propriétaire riverain du chemin a fait savoir son mécontentement.

N'ayant pas prévu cette dépense au budget, la commune de Villeneuve ne peut entreprendre ces travaux.

Le propriétaire riverain propose de prendre en charge le coût des travaux.

**Remerciement** : M. le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier, très apprécié, reçu de la famille CHAUVIN qui remercie l'ensemble des acteurs communaux avant leur déménagement.

**Commission Associations, Sports et Loisirs** : La commission a décidé de maintenir le forum des associations, le samedi 5 septembre, sans buvette.

Le Sporting Club des Mille Etangs a sollicité le conseil municipal pour être inscrit dans la liste des associations communales et obtenir un stand lors du forum. La commission émet un avis défavorable à cette demande.

M. le Maire demande à la commission d'étudier des nouvelles conditions de location de la salle des fêtes à mettre en place pour les associations.

**Four rue du Vallas** : Une proposition a été faite par la propriétaire du four situé rue du Vallas pour le rachat par la commune. Le projet sera étudié.

**Ecole** : Le conseil d'école a eu lieu le 30 juin 2020. La période de déconfinement s'est bien déroulée. L'école maternelle sera équipée de deux tableaux numériques avec caméra pour lesquels la commune pourra obtenir une subvention de 50%.

La remise des calculatrices, clés USB et tee-shirt aux CM2 s'est déroulée le 02 juillet à 18h en présence des parents. Ce fut un moment très convivial et apprécié de tous.

L'arbre de leur promotion 2020 a été planté vers la salle des sports.

**Coronavirus** : La commune reste en attente des nouveaux protocoles sanitaires pour la rentrée des classes. Les robinets des lavabos de la cantine seront changés cet été et leur nombre doublé.

Villeneuve,  
Le 10 juillet 2020

**Le Maire**  
**David POMMIER**